



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

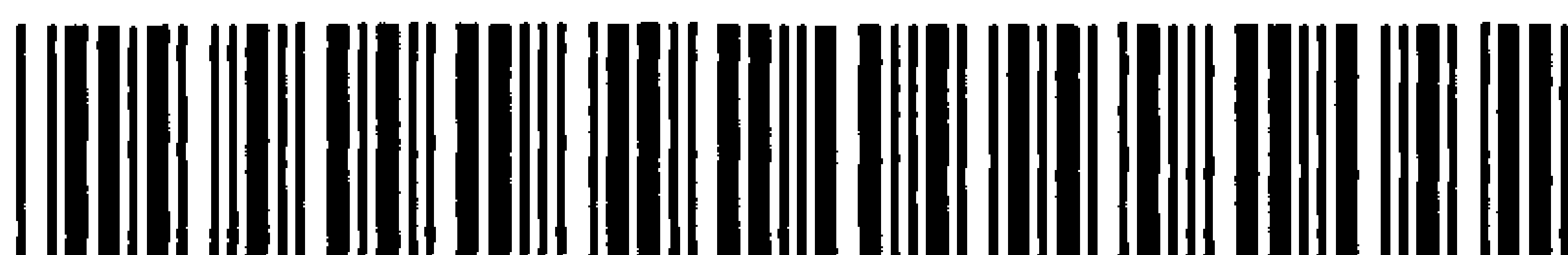
**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 15887

Nom ou dénomination : A.C.E Holding

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2014 sous le numéro de dépôt 70612



1407068802

DATE DEPOT : 2014-07-28

NUMERO DE DEPOT : 2014R070612

N° GESTION : 2014B15887

N° SIREN :

DENOMINATION : A.C.E Holding

ADRESSE : 14 bis rue Daru 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/07/16

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE



BANQUE POPULAIRE

BANQUE & ASSURANCE

AGENCE ENTREPRISES LILLE

DADN 2426 IDX0 CPT31119012021 IDX1 1 FADN

ATTESTATION

De blocage de capital

Nous soussignés, **BANQUE POPULAIRE DU NORD**, Société Anonyme Coopérative à capital variable dont le siège social est situé au 847 avenue de la République à Marcq-en-Baroeul, répertoriée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro d'identifiant 457 506 566

Attestons par la présente avoir reçu la somme de

3000 Euros (Trois Mille Euros)

(somme en chiffres et en lettres) en constitution du capital de la Société :

SAS ACE HOLDING

Dont le siège social est situé à

PARIS, au 14 bis, rue Daru

Le capital social a été totalement souscrit par :

M Jean-François LAUNOY, né le 30 avril 1966, demeurant au 81, rue Nollet 75017 PARIS, à hauteur de 3000,00 Euros

la somme ci - dessus sera bloquée jusqu'à l'immatriculation de **SAS ACE HOLDING** au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour servir et faire valoir ce que de droit,

Le : 16 juillet 2014

Banque Populaire du Nord

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Agence Entreprises de Lille

847, Avenue de la République .

59700 MARCQ EN BARCEUL

Tél. 03 66 33 10 28 - Fax 03 66 33 10 60

Ref 30-277(12/13)

**Le soussigné a
unipersonnelle c**

limitrophe par
prochaine assem
délibération de l

Le Président po
pourra ensuite le

Ci 3.000 euros

Montant des app

Ladite somme co

ordinaires de 10

Banque Populair

le compte de la S

Total des apport

compte.

ARTICLE 10. DROIT

1. Toute action sera menée pour assurer une part nette p
Pour y parvenir,
toute taxation p

savoir : cession,
cession judiciaire
de patrimoine.
Actions ou Vale
accès de façon i
droit au capital
souscription et c

cession au premier
procédure d'agr

5. En cas d
dans un délai c
cédant.

2. La dissolution
assimilée au décès.
3. Lorsqu'un ju
mesure d'interd
prononcé à l'éga
autres associés.

Désignation

Le Président peut
l'assister en qual
Lorsque le Direc
un représentant
Le Directeur Gér
Société.

**Les Commissaires
l'exécution des ordres
lors de la décision**

**Les conventions
personne intéressée**

Tout associé a
mandataire, que
de l'inscription e

ARTICLE 22. CON

1. Le Présid
générale. Dans

1. Le Président
consulte les associations
avant l'approbation l'affaire

En outre, les associations
toute proposition

Quel que soit le
information pre
associés de se p
approbation.

1. Toute action
dans le cas cont
qu'elle représen
de la Société cor
mêmes proporti

NEANI



au registre

Pour servir

Le : 16 juil

Banque Pop

Rèl 30-277(12/

Siège Social et Service
Société anonyme coopérative
en assurances inscrit à l'É